



Comité UAICF SUD EST

87 rue du Charolais

<http://www.uaicf-sudest.fr/>

75012 Paris

uaicf.sudest@orange.fr

Tél: 01 43 41 26 29

SNCF: 510 043

Conseil d'administration du Comité 9 septembre 2016

Ordre du jour

I. Rapport CE-CCGPF	2
II. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mai 2016.....	2
III. Conseil d'administration de l'Union	2
IV. Commission Technique Nationale.....	3
V. Les manifestations 2016 et 2017	3
a) <i>Au niveau national.....</i>	<i>3</i>
b) <i>Au niveau régional</i>	<i>4</i>
VI. Point financier	4
a) <i>Situation de trésorerie</i>	<i>4</i>
b) <i>Suivi des chèques congés.....</i>	<i>4</i>
VII. Communication	5
VIII. Informations et questions diverses	5
a) <i>Statuts types de l'Union, des comités et des associations</i>	<i>5</i>
b) <i>Demande organisation festival national de théâtre en 2018.....</i>	<i>6</i>
c) <i>Festival national de danse en 2017</i>	<i>6</i>

M. Murcia préside ce conseil d'administration du comité Sud-Est. La séance est ouverte à 9h30. Il procède à un récapitulatif des présences (**annexe 1**).

I. Rapport CE-CCGPF

M. Murcia informe qu'à ce jour le comité Sud-Est n'a toujours pas reçu les 4 trimestres de la subvention d'équipement de l'ancien CE de Chambéry. Malgré nos différentes relances, la situation n'a pas évolué. Le CE Chambéry nous a informés que la part de sa dotation avait été transférée au CE Lyon. Affaire à suivre.

II. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mai 2016

M. Murcia soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration qui est approuvé à l'unanimité. Il rappelle que ce procès-verbal se décompose en deux parties : le conseil d'administration et la réunion des présidents. Le comité a eu des retours positifs concernant la réunion des présidents. Elle a été très appréciée par les associations notamment la proposition concernant la formation et le renouvellement des cadres au niveau de la direction des associations. Il expose ensuite le planning concernant la mise en place de cette formation. Le comité profitera de la Réunion des Sections Techniques du 27 janvier 2017 à Lyon, pour organiser un comité de pilotage (COPIL) afin de réaliser un cahier des charges. Ce COPIL sera composé de :

- Laurent Baudet, président de l'UAICF Paris Sud-Est arts manuels et vice-président du comité.
- Ghislaine Henry, présidente de l'UAICF Nevers et membre du conseil d'administration du comité.
- Alain Schlick, responsable de la section œnologie de l'UAICF Saint Etienne.
- Paul Gueth, vérificateur aux comptes désignés par le CCE.

Au niveau des formations, il propose également d'inclure un module sur les assurances et la responsabilité civile. Nous ferions appel à un intervenant extérieur, Michel Fontaine, courtier en assurance auprès de SATEC Assurance. Il sera également invité à notre RST du 27 janvier 2017. Pour les autres modules, divers points sont proposés : prise de note, savoir diriger une réunion, prendre des décisions et faire des jeux de rôles. Il propose de faire appel à Olivier Perriraz qui est spécialisé dans l'animation de réunions. Le cahier des charges serait adopté à notre assemblée générale, les 7 et 8 avril 2017 à Nevers.

M. Baudet précise qu'il faudrait trouver des centres de formation en fonction de nos zones géographiques, qui permettront de s'adapter à nos besoins, à moindre coût. **M. Murcia** trouve qu'il serait plus préférable d'abord utiliser les personnes de notre entourage qui le feront bénévolement. Actuellement, c'est un projet qu'il faut affiner, avec le temps, nous nous perfectionnerons et peut-être que nous pourrions faire appel à des entreprises extérieures.

M. Gauyat propose également d'inclure dans les modules des formations, un point sur l'explication du fonctionnement interne de l'UAICF. **M. Tissier** lui précise qu'au niveau des comités, nous avons les moyens de le faire. Il s'agit plus de mettre en place des modules de formation sur les compétences et surtout de l'étendre aux secrétaires trop souvent oubliés. Cela permettrait aux présidents des associations d'avoir une complémentarité et un appui avec ce dernier, qui a un rôle important au sein du bureau de l'association.

Mme Avry souligne qu'il faudrait demander en amont aux présidents des associations leurs besoins en formation.

III. Conseil d'administration de l'Union

Le prochain conseil d'administration de l'Union initialement prévu le 15 septembre a été reporté au 6 octobre prochain. **M. Murcia** liste les différents points qui seront abordés en séance :

- Approbation du procès-verbal n°353 du 21 juin 2016,
- Fonctionnement de l'Union (budget et communication),
- Comités (demande d'affiliation d'une association du comité Est et utilisation de la Gestion Informatisée des Manifestations),
- Commission Technique Nationale,
- FISAIC,
- Divers :
 - compte rendu des Commissions Techniques Internationales à Wels (Autriche) : musique, folklore et chant choral du 9 au 11 septembre.
 - proposition d'organiser un congrès pour présenter les résultats et les conséquences des réflexions sur la réorganisation possible de l'UAICF, suite à la deuxième phase de réorganisation des CE.

M. Murcia informe que ce point permettra de faire un état des lieux sur les évolutions. L'important est de préserver nos associations et les activités de l'UAICF. Il faudrait que nous réussissions à prendre du recul. Il faut être ouvert à toutes les propositions.

- Budget prévisionnel 2016.
- Autres : suivant l'actualité de l'UAICF...

M. Baudet informe que lors du conseil d'administration de l'Union du 12 avril dernier, il avait été demandé aux comités de travailler sur les budgets prévisionnels des manifestations afin de réaliser un document qui serait commun entre les différents comités. Il y avait lors de ce conseil d'administration, des remarques des représentants du Comité Central du Groupe Public Ferroviaire (CCGPF). Ils souhaitaient avoir plus de détails au niveau des catégories des participants : cheminots, extérieurs, ayants droits, encadrants, organisateurs... mais aussi au niveau de la prise en charge des organisateurs (clé de répartition) afin d'éclaircir la notion d'encadrant et d'organisateur.

IV. Commission Technique Nationale

M. Murcia informe de la démission de Claudette Bauchet en tant que déléguée à la CTN d'Arts Graphiques et Plastiques. Il remercie Mme Baudet pour son mandat à ce poste. Le comité est dorénavant à la recherche d'un ou d'une déléguée avec par la même occasion le respect de la parité. La RST du 27 janvier 2017 permettra au comité de trouver des candidat(e)s. Il conseille toutefois à Mme Montaud, déléguée à la CTN AGP, de commencer dès maintenant ses recherches. Il rappelle également que lors de la RST, il y aura un tour des commissions afin de faire le point sur la désignation et les mandats de nos délégués aux CTN. Lorsque nous prenons des responsabilités, il est important de les assumer. Les administrateurs trouvent qu'il serait préférable de revoir l'intitulé « président de CTN ». Il serait plus judicieux de les nommer animateur ou référant. En effet, ils n'ont aucun rôle décisionnaire car ils doivent toujours aviser le comité.

Concernant la RST de 2017, elle aura lieu dans les locaux de l'UAICL Perrache, comme à son habitude. Les associations recevront les dossiers au plus tard en novembre. Le comité fera début octobre, la réservation auprès du Campanile.

V. Les manifestations 2016 et 2017

a) Au niveau national

M. Murcia présente le planning des manifestations en 2016:

- du 17 au 21 septembre : stage de photo à Tours,
- les 1^{er} et 2 octobre : exposition de modélisme à Longueau,
- 14 et 15 octobre : concours de photographie à Caen,
- 22 octobre : module junior à Tergnier,
- 18 et 19 novembre : forum de généalogie à Toulouse.

Il informe que le comité a réalisé une synthèse concernant les participations des associations aux manifestations nationales (**annexe 2**) qui est mise à jour régulièrement en fonction des informations sur la GIM.

Concernant les manifestations nationales 2017, le comité Sud-Est à la charge d'organiser le festival national de Jazz qui aura lieu les 10 et 11 juin à Lyon, mais également, le concours national de cinéma vidéo qui aura lieu les 12 et 13 mai à Paris. L'organisation est en cours. Les réservations pour les hôtels sont faites. Concernant le festival de jazz, les inscriptions ont été lancées sur la GIM. Pour le concours de cinéma vidéo, les inscriptions seront lancées dès le 14 octobre prochain.

b) Au niveau régional

- les 8 et 9 octobre, rencontre d'œnologie à Paris : 8 associations participent, avec un total de 97 inscrits. le programme est en cours de réalisation.
- 14 octobre, stage d'animateur informatique à Lyon : la manifestation aura lieu sur une journée, comprenant 8 stagiaires pour un total de 5 associations. Auparavant, il s'agissait plus d'une formation pratique. Les responsables des sections informatiques Sud-Est ont voulu innover en proposant une formation plus technique sur l'animation. M. Murcia demande à M. Castel de faire un bilan de la manifestation lors de la RST du 27 janvier 2017. Ceci nous permettra de tirer les conclusions et de voir nos éventuelles erreurs à corriger. M. Tissier trouve dommage l'absence de certaines associations qui pourraient échanger sur leur expérience et apporter leur savoir.
- 26 et 27 novembre : festival d'arts et traditions populaires à Chambéry (à confirmer).

M. Murcia informe que l'assemblée générale du comité aura lieu les 7 et 8 avril 2017 à Nevers. L'organisation est en cours. **Mme Henry** informe qu'à ce jour l'association a entamé un certain nombre de démarches :

- la réservation des 3 salles de réunions à l'Hôtel du Nivernais (gratuité des salles),
- demande de devis à 4 hôtels et à la cantine SNCF pour le buffet froid du samedi midi,
- demande de devis à 2 entreprises de bus,
- voir pour le repas du vendredi soir (traiteur ou solution locale),
- trouver un groupe musical pour la soirée.

L'association a transmis un programme provisoire au comité (**annexe 3**).

VI. Point financier

a) Situation de trésorerie

M. Jeannot expose la situation de trésorerie du comité au 7 septembre 2016 (**annexe 4**) :

- Trésorerie engagée : 57 941,02 € compte courant et livret : 58 412,63 €.
- Trésorerie rapprochée : 54 168,22 € compte courant et livret : 58 412,63 €.

Il informe que le comité a reçu le versement du 3^{ème} trimestre de la subvention de l'Union soit 18 328,80 € dont 2 377,50 € en activité et 15 951,60 € pour les effectifs.

b) Suivi des chèques congés

M. Murcia expose la situation des chèques congés au niveau du comité (valable du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016) :

- Total de journées utilisées : 86 journées,
- Total de demi-journées utilisées : 5 demi-journées.

VII. Communication

Le comité a transmis 2 articles à l'Union pour la prochaine édition de la revue d'Arts cheminots :

- 1^{er} article de l'UAICF Ambérieu harmonie « Jacob de HAAN est venu à Ambérieu »,
- 2^{ème} article de l'UAICF Paris Sud-Est arts manuels « un peu d'histoire à l'UAICF Paris Sud-Est arts manuels.

VIII. Informations et questions diverses

a) Statut types de l'Union, des comités et des associations

Les différents statuts sont mis à disposition des administrateurs dans leur dossier de travail. **M. Murcia** informe qu'il n'y a pas eu de grands changements entre les statuts de l'UAICF et ceux des comités. Il est à noter la limitation de la durée du mandat du président de l'UAICF.

Il souligne que lors de notre assemblée générale de 2017 à Nevers, il faudra approuver les nouveaux statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire. Au niveau des statuts du comité, il propose d'inclure une limitation dans la durée du mandat du président du comité (4 mandats de 2 ans). Ceci n'est pas obligatoire mais c'est une volonté du comité. Ceci permettra d'avoir un dynamisme, un renouvellement, une politique des cadres et un fonctionnement plus démocratique.

**L'ensemble des administrateurs est d'accord avec sa proposition.
Elle sera soumise au vote lors du conseil d'administration du 2 décembre 2016.**

M. Jeannot rappelle qu'il faut se méfier car il peut arriver qu'au bout de 8 ans, il n'y ait aucun candidat à ce poste.

M. Murcia est d'accord avec lui mais il y a un risque pour le président de comité de n'être jamais remplacé. Après ce n'est pas une obligation d'avoir un remplacement au bout des 8 ans. On poursuit le mandat tout en cherchant un candidat. Cette limitation n'empêchera pas le comité de fonctionner mais permettra d'instaurer dans l'esprit de chacun, qu'un président de comité aura un mandat de 8 ans.

M. Piffard souligne que cette limitation apportera un effet positif. En effet, ceci pourra multiplier le nombre de candidats à ce poste car ils sauront que leur mission ne sera que pour 8 ans.

Mme Avry rappelle qu'il faudrait également appliquer ce principe au niveau des associations. Actuellement c'est difficile mais cela rentrera avec le temps dans leur fonctionnement.

Concernant les statuts types des associations, les différents documents leur ont été envoyés. Le comité leur a rappelé qu'il serait préférable de réaliser une convocation pour l'assemblée générale extraordinaire afin d'approuver les statuts, et une autre convocation pour l'AGE, dans le cas où l'autre n'aurait pas atteint le quorum.

M. Murcia souligne que l'approbation de ces statuts ne concerne pas les associations municipales telles que les 3 associations de Saint Germain de Fossés, Ambérieu Harmonie et Laroche Migennes.

Il explique également que les statuts sont un rattachement à la vie collective de l'UAICF. En fonction des particularités des associations, il y a, en plus, le règlement intérieur qui peut être utilisé.

b) Demande organisation festival national de théâtre en 2018

M. Murcia présente la proposition de Dominique Béreaux, délégué à la CTN Théâtre qui souhaite que le comité Sud-Est organise le prochain festival national de théâtre en 2018. Les administrateurs du comité Sud-Est ont étudié sa demande et donnent une suite favorable à sa proposition. Lors de notre réunion des sections techniques Sud-Est qui aura lieu le 27 janvier 2017 à Lyon, les responsables de la commission théâtre auront l'occasion de débattre du choix du lieu.

Il tient à souligner le respect de la procédure par M. Béreaux qui a avisé le comité bien en avance car en général ceci est décidé en CTN et le comité n'est pas au courant.

c) Festival national de danse en 2017

M. Murcia procède à la lecture du courrier de Mme Klichowski, Présidente à la CTN danse concernant la participation des associations du comité Sud-Est au festival national de danse en 2017 à Miramas.

Les administrateurs ont étudié sa demande. **M. Murcia** rappelle les règles concernant la participation aux manifestations nationales : 2 associations pour le comité organisateur et une association pour chaque autre comité participant. Le conseil d'administration n'a pas remis en cause cette position, le comité Sud-Est prendra en charge 80 % des frais de transport d'une seule association. En effet, ces frais sont à la charge des comités. Cela n'empêchera pas les autres sections de participer au festival. Cependant, les frais resteront à leur charge. Actuellement, il y a une restructuration géographique au niveau de nos CE régionaux et nous risquons de ne pas recevoir la totalité du montant de nos subventions 2016.

Dès que les inscriptions seront lancées sur la Gestion Informatisée des Manifestations (GIM), nous pourrons faire une demande à l'Union afin qu'une autre association soit prise en charge par ce dernier, comme ce fut le cas lors du dernier festival national de danse à Calais.

Un courrier sera transmis à Mme Klichowski dès le 12 septembre afin d'officialiser la position du comité.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 12h00.

Prochain conseil d'administration : le 2 décembre 2016

Régis Piffard
Secrétaire du comité Sud-Est

